

Décision de l'Assemblée générale de l'Association des communes genevoises relative à la participation, en 2023, du Fonds intercommunal au financement du Bibliobus intercommunal

Décision de l'Assemblée générale de l'ACG	:	22 juin 2022
Dossier communiqué le	:	27 juin 2022
Délai d'opposition (<i>y compris suspension du 01.07 au 31.08.2022 - cf. art. 13, al.1 LAC</i>)	:	12 octobre 2022
Délai de réception des résolutions à l'ACG	:	18 octobre 2022 (= délai d'opposition + délai de transmission)

Depuis 2009, les modalités de fonctionnement et de financement du Bibliobus (prestation assurée par la Ville de Genève) ont été revues dans un double but : permettre une collaboration améliorée communes-Ville de Genève et obtenir une pleine satisfaction de tous les partenaires concernés.

Par ailleurs, dès 2020, des discussions ont été entamées avec la Ville de Genève, qui délivre la prestation, pour revoir la localisation des locaux nécessaires au fonctionnement, afin qu'elle puisse réaffecter les locaux actuels à un autre usage. Aussi, dès avril 2022, conformément à la décision prise par l'assemblée générale du 23 juin 2021, le dépôt du Bibliobus ainsi que les bureaux et les places de parking ont été déplacés sur le site des Ports francs, répondant ainsi aux différents critères de fonctionnement de la prestation.

La gouvernance a également évolué, toujours en accord avec la décision de l'Assemblée générale, par une contractualisation sur 5 ans définissant non seulement les attentes et les conditions de l'activité du Bibliobus, de même que la mise à disposition des infrastructures et du matériel (bus et ouvrages notamment), mais prenant en compte également la mise en place d'une délégation se réunissant annuellement pour valider les comptes et budgets et prendre connaissance des évolutions de la prestation.

Pour mémoire, le réseau du Bibliobus dessert 28 communes : Aire-la-Ville, Anières, Bardonnex, Céligny, Chêne-Bougeries, Chêne-Bourg, Choulex, Collex-Bossy, Collonge-Bellerive, Confignon, Corsier, Dardagny, Grand-Saconnex, Gy, Hermance, Jussy, Meinier, Onex, Perly-Certoux, Plan-les-Ouates, Presinge, Puplinge, Russin, Satigny, Thônex, Vandœuvres, Vernier et Veyrier.

Le dispositif de financement proposé continuera à s'articuler de la façon suivante :

- Soutien général du dispositif par le FI (adopté lors de sa mise en place pour permettre un maintien du coût précédent, indépendamment de l'amélioration des prestations).
Montant estimé : 470'000 francs



- Prise en charge partielle, par le FI, des coûts facturés aux communes à faible capacité financière, sur le modèle de la prise en charge des intérêts par le FI afin de permettre l'accès à cette prestation au plus grand nombre.

Montant estimé : 270'000 francs

Pour 2023, il est proposé de maintenir l'enveloppe équivalente à celle de l'année précédente, soit 740'000 francs. Toutefois, les dépenses seront définitivement connues dès que le département des finances et des ressources humaines (DF) aura pu calculer les taux de prise en charge des intérêts des communes à faible indice de capacité financière, en principe au début de cet été.

Compte tenu de ce qui précède, l'Assemblée générale de l'ACG a décidé, le 22 juin 2022, d'octroyer une subvention de 740'000 francs pour le financement du Bibliobus en 2023.